

ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE LE GÉNOCIDE  
(AC GÉNOCIDE-CIRIMOSO)

25 07 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SANS CONCERTATION OUVERTE ET PERMANENTE,  
UNE COMMISSION VÉRITÉ - RÉCONCILIATION DIGNE DE CE NOM  
EST IMPOSSIBLE .

A la veille du choix des membres de la Commission Vérité - Réconciliation, A.C. Génocide- Cirimoso voudrait éclairer l'opinion nationale et internationale sur sa position et son attitude face à la Commission Vérité et Réconciliation.

1. Tout d'abord, A.C. Génocide- Cirimoso éprouve une intense soif de voir tous les Burundais effectivement réconciliés et vivant dans une harmonie nationale et sociale.
2. A.C. Génocide avait caressé une lueur d'espoir depuis la signature de l'Accord d'Arusha, qui avait institué des mécanismes de vérité et de justice, que malheureusement des esprits spéculateurs n'ont cessé de modeler à leur manière pour des fins personnelles, sans rapport avec l'esprit de réconciliation.
3. A.C. Génocide a regretté et regrette toujours le fait de voir ignorée la volonté de la population qui s'est exprimée lors des Consultations Populaires dont les résultats montraient la préférence pour le mécanisme de justice et la composition de la CVR par la société civile, les confessions religieuses, les professions libérales avec une faible représentation du gouvernement, pour éviter les risques de voir la vérité étouffée par la politique .
4. Le fait de ne pas avoir traduit explicitement cette volonté de la population dans la loi portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la CVR, conséquence de la dictature d'un Parlement monolithique , ne laisse rien espérer comme chance d'une concertation permanente et ouverte, indispensable à la vérité et à la réconciliation .
5. AC Génocide s'étonne de l'absence du mécanisme de justice, alors que selon notre code pénal et les conventions internationales que notre pays a ratifiées, certains crimes sont à la fois inamnistiabiles et imprescriptibles. Il s'agit notamment du génocide, des crimes de guerre et d'autres crimes

ASBL agréée par l'ordonnance n°530/321 du 19/08/1997

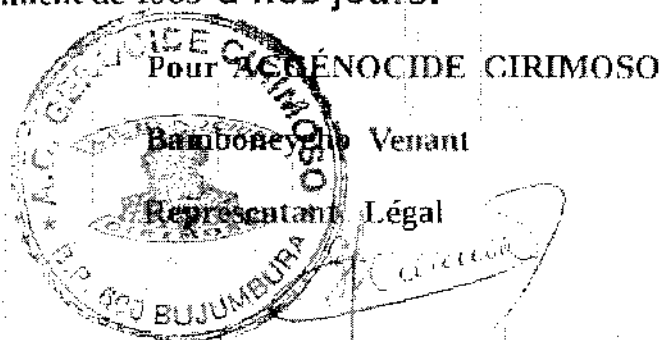
[acgenocidecirimoso@yahoo.fr](mailto:acgenocidecirimoso@yahoo.fr)

ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE LE GÉNOCIDE  
(AC GÉNOCIDE-CIRIMOSO)

---

contre l'humanité que notre pays n'a malheureusement pas évité dans son histoire.

6. En outre, AC Génocide est loin de comprendre les raisons qui ont poussé à écarter, dans la composition de la CVR, des membres d'origine étrangère, sauf qu'elle soupçonne une stratégie pour aboutir à une vérité tronquée, qui confine les victimes dans leur perpétuel chagrin et désespoir.
7. Plus grisant encore, quelle est cette vérité, puisque ce sont les termes de la loi sur la CVR, qui identifierait les victimes des différentes crises, mais qui, à priori, se refuserait à dénoncer devant le public les auteurs de ces crimes ? De l'avis de l'A.C Génocide, il n'existe pas de tué sans tueur, sauf dans le cas d'un suicide, et A.C Génocide n'est pas du côté de ceux qui ont l'air de faire croire à une pareille aberration.
8. En définitive, compte tenu de tout ce qui précède, AC Génocide informe l'opinion nationale et internationale qu'elle ne compte pas entrer dans ce jeu de mensonge et de calculs mesquins et invite tous ceux qui partagent son opinion à sortir du silence pour dénoncer cette CVR et la loi qui la consacre pour le simple fait que toute la procédure l'instituant a foulé au pied le principe d'inclusion, le contenu de l'Accord d'Arusha, ainsi que le contenu des consultations populaires que le pouvoir en place avait lui-même organisé, on ne sait finalement pour quelle fin.
9. AC Génocide réitère son engagement à se battre pacifiquement, contre le négationnisme et le révisionnisme du génocide commis contre les Tutsi en 1993 et dûment qualifié par les Nations Unies, sur base du Rapport n° S/1996/682, reconnu par le Conseil de Sécurité de l'ONU et par le Gouvernement du Burundi, sans oublier l'impunité de tous les autres crimes et violations graves des droits de l'homme, qui ont endeuillé notre pays, notamment de 1965 à nos jours.



ASBL agréée par l'ordonnance n°530/321 du 19/08/1997  
[acgenocidecirimoso@yahoo.fr](mailto:acgenocidecirimoso@yahoo.fr)